

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- Formulaire de demande de subvention (plan de situation, plan cadastral, photographies..)
- Devis détaillés des travaux conformes aux préconisations de l'étude
- Lettre de demande de subvention avec présentation détaillée du projet
- Plan de financement

PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

- Photographies des travaux réalisés
- Facture détaillées et acquittées conformes aux devis présentés
- Attestation de fin de travaux

PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

- **Pour être recevable**, le dossier doit être **complet** et parvenir **signé de tous les contractants**.
- Un courrier accusant réception de votre dossier vous sera envoyé précisant la date de passage en Commission permanente.
- La Commission permanente prend une décision.
- Une notification de décision vous est envoyée.
- Après achèvement de vos travaux ou achats de vos biens, vous nous transmettez la demande de versement de subvention et la(es) facture(s) acquittée(s) correspondante(s).
- A réception de la totalité de ces pièces nous procédons au paiement sous 4 semaines environ.

Renseignements certifiés exacts :
Fait à :, le :

Signature(s) de l'exploitant et des associés :

Département de la Loire – DAFE Service Agriculture
2 rue Charles de Gaulle – 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1
Mme Corinne GERIN 04 77 48 40 21 – corinne.gerin@loire.fr
Mme Angélique BERTHAIL 04 77 49 90 48 – angelique.berthail@loire.fr

DEMANDE DE SUBVENTION
ANNÉE 20..

Pôle Aménagement et
Développement Durable
Service Agriculture



INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS AGRICOLES - TRAVAUX

Sauf mention spécifique, tous les renseignements demandés dans ce dossier sont indispensables.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet.

PRESENTATION DE L'EXPLOITATION (à compléter en lettres capitales)

Nom de l'exploitation (raison sociale)
.....

Adresse du siège de l'exploitation :
.....

Tél . fixe : Tél. : mobile :

Courriel :

Forme juridique Exploitant individuel GAEC Autre :

N° SIRET :

N° AMEXA :

Noms des associé(e)s ou de l'exploitant :

1-..... Date d'installation : – de 40 ans DJA

2-..... Date d'installation : – de 40 ans DJA

3-..... Date d'installation : – de 40 ans DJA

4-..... Date d'installation : – de 40 ans DJA

Nombre de salariés (UTH) : Surface (SAU) : ha Irrigable :ha

Productions (inscrire dans les cases correspondantes : **1** pour l'activité principale et **2** pour l'activité complémentaire)

| | | | |
|--|--------------------------------------|--|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> Animal | <input type="checkbox"/> Lait | <input type="checkbox"/> Bovin | Quotas / Cheptel |
| | | <input type="checkbox"/> Caprin | |
| | | <input type="checkbox"/> Ovin | |
| | | <input type="checkbox"/> Autre : | |

| | | | |
|--|--|--|----------------|
| | <input type="checkbox"/> Viande | <input type="checkbox"/> Bovin | Surface |
| | | <input type="checkbox"/> Caprin | |
| | | <input type="checkbox"/> Ovin | |
| | | <input type="checkbox"/> Porcin | |
| | | <input type="checkbox"/> Volaille | |
| | | <input type="checkbox"/> Lapin | |
| | | <input type="checkbox"/> Autre : | |

| | | |
|---|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Végétal | <input type="checkbox"/> Maraîchage | Surface |
| | <input type="checkbox"/> Prairies / fourrages | |
| | <input type="checkbox"/> Céréales de vente | |
| | <input type="checkbox"/> Vignes | |
| | <input type="checkbox"/> Vergers | |
| | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Démarche de qualité AOP/AOC AB IGP
 Label Rouge : Autres :

Adhésion à un groupement Comité Départemental des produits fermiers
 ARDAB Autres : Aucun

Transformation Non
 Oui : produits :

Niveau d'agrément du laboratoire : Agrément européen (CEE) Dispense gracieuse

Pourcentage de la production transformée : %

Commercialisation Filière longue % Circuits courts : %
 Vente directe
 Restauration collective
 Autre :

Diversification Agrotourisme Travaux publiques
 Sylviculture Autre :

Dispositif Bouche à oreille Site internet du Département
Comment avez-vous connu ce dispositif d'aide ? Loire magazine Presse agricole :
 Autre :

Projets de l'exploitation Diversification : Agrandissement
..... Mises aux normes
.....
 Amélioration de l'outil de production (bâtiment, matériel) Autre :

Connaissez-vous les autres aides agricoles du Département de la Loire ? Irrigation Économie d'énergie
 Économie d'eau potable Vente directe
 Foncier

DESCRIPTIF DE LA SUBVENTION

Cette aide permet aux éleveurs de réaliser des travaux d'aménagement visant à une meilleure intégration du bâti agricole dans le paysage ligérien.

Bases réglementaires :
Délibération de l'Assemblée départementale n° 03.5.01.19 du 20/02/2003

Bénéficiaires :
Sont bénéficiaires les exploitants agricoles à titre principal. Peuvent bénéficier de la subvention, les exploitations pratiquant de la **vente de produits à la ferme**, celles visibles à **proximité de voies routières structurantes, autoroutières et ferroviaires**, situées aux **entrées ou cœur de village et/ou à proximité de chemins de randonnée** balisés et répertoriés dans un document de promotion touristique.

Modalités d'attribution :
- **Taux de subvention : 50 %** du coût H.T. / **Plafond** de travaux subventionnable : **17 000 € HT** par exploitation agricole (individuelle ou en société).

| Travaux éligibles | Coût de travaux « plafond » HT |
|---|--------------------------------|
| Peinture de façade | 12€/m ² |
| Enduits de façade sur parpaing | 35€/m ² |
| Enduits et rejointoiement de façade à base de chaux | 45 €/m ² |
| Construction de murets en pierre identitaires du territoire | 180 €/m ² |
| Coloration de toiture | 4,5 €/m ² |
| Enlèvements de dépôts et gravats | 76 €/m ² |
| Empierrement des accès | 10 €/m ² |
| Bardage bois | 45 €/m ² |
| Traitement des abords (plantation, barrière bois.....) | Pas de coût plafond |

Les bénéficiaires doivent souscrire aux critères suivants :

- Les travaux réalisés devront être **conformes aux préconisations de l'étude** (choix des matériaux et mise en œuvre, couleurs, essences végétales...);
- **Les travaux éligibles portent sur les bâtiments agricoles et locaux de commercialisation construits depuis plus de 15 ans et leurs abords.** Ils peuvent porter également sur du **petit patrimoine bâti** présent sur le site d'exploitation (puits, cabanes de vignes, pigeonniers...) ou dans une parcelle agricole (sous réserve que le bâti réponde à un des critères de visibilité);
- Si l'exploitation est éligible sur le critère de visibilité depuis les axes routiers structurants et chemins de randonnée, **les travaux devront concerner prioritairement les bâtiments et leurs abords visibles depuis ces axes**;
- Ne sont pas éligibles les travaux d'imperméabilisation des sols, les travaux de construction et d'enrochement, ainsi que les travaux portant sur les bâtiments d'habitation des agriculteurs;
- Certains travaux (cf. liste ci-dessus avec un *) peuvent être réalisés par l'agriculteur. Seules les fournitures seront prises en compte dans le montant de la subvention ainsi que la location éventuelle de matériel. Dans les autres cas les travaux devront être confiés à des entreprises compétentes;
- Un **intervalle de 10 ans minimum** doit être respecté **entre deux dossiers de subvention**;
- Les travaux projetés doivent **respecter les réglementations en vigueur, en particulier les règles d'urbanisme.**

FINANCEMENT DU PROJET

Montant global des dépenses prévisionnelles H.T. :
.....
.....

Autres financeurs sollicités et montants subventionnés : (Union Européenne, État, Région, autres)
.....
.....
.....

